

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2024-04

<b>Nombre de Conseillers</b>		<b>le quatre mars deux-mil vingt-quatre</b> à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 27 février 2024 <u>Date d'affichage</u> : 27 février 2024 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Geoffrey DUNAND. <u>Procuration(s)</u> : - <u>Secrétaire de séance</u> : Anne-Olivia CAVALLARI.
En exercice	9	
Présent(s)	8	
Absent(s)	1	
Pouvoir(s)	0	
<b>Vote</b>		
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	

**Budget Principal**  
**Compte Administratif 2023**

Le Compte Administratif (CA) est un document budgétaire qui rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et qui présente les résultats comptables de l'exercice.

Le CA doit être soumis au vote du conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice mais en pratique, il est voté plus tôt, afin que ses résultats puissent être repris dans le budget primitif. L'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pose le principe selon lequel, dans la séance où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit un président de séance autre que le maire. Le maire peut assister d'une part, à l'élection du nouveau président de séance et, d'autre part, à la discussion du compte administratif. Mais il doit quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne peut pas y prendre part.

Monsieur Belmessikh présente le Compte Administratif 2023 :

	Dépenses	Recettes	Résultat budgétaire	Report du résultat N-1	RAR	Résultat de clôture
Fonctionnement	435 120.36	632 244.49	197 124.13	136 346.75		333 470.88
Investissement	1 136 215.82	1 116 105.56	- 20 110.26	- 9 179.38	-185 964.55	- 215 254.19
<b>Total</b>						<b>118 216.69</b>

**Monsieur le maire quitte la salle au moment du vote,**  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal.

Le secrétaire de séance,  
Anne-Olivia CAVALLARI



Le Maire,  
Christian VERMELLE



Acte rendu exécutoire  
après envoi aux services de la préfecture le 05/03/2024  
et publication le 05/03/2024